

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME****8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :
D_2022_5_19**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 08 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Avril 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Subventions aux
associations 2022****Pouvoirs :**

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :**Excusé(s) :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉFait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du Budget Primitif 2022 de la Commune et propose d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il précise qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	350,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MOUTHIER	300,00 €
COUNTRY CHEYENNE 16	300,00 €
LES RAPID'S DE LA BOEME	3 000,00 €
COMITE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIER	600,00 €
COMPAGNIE OLIVE DE LUX	600,00 €
FNACA	500,00 €
GENERATION BOËME	350,00 €
LES BADISTES DE LA BOEME	500,00 €
M.J.C JULES BERRY	10 000,00 €
SAUVETAGE ANIMALIER LES GRANDS BOIS	500,00 €
SPORTING CLUB DE MOUTHIER - FOOT	13 500,00 €
TENNIS CLUB DE MOUTHIER	5 000,00 €
TOURBIERES ET LOISIRS	300,00 €
BOEME PATRIMOINE	300,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	36 100,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE AYANT UNE ACTION SUR LA COMMUNE	
KAMBAVENIR	400,00 €
LES COMPAGNONS DU VEGETAL	10 000,00 €
BOEME CHARRAUD EDUCATON	100,00 €
CRCATB	100,00 €
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	10 600,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'**ATTRIBUER** les subventions présentées aux associations pour l'année 2022,
- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 15/04/2022

**Le Maire,
Michel CARTEREY**

